

225C0652
FR001400PVN6-FS0309

15 avril 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VIRIDIEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 avril 2025, la société de droit allemand DWS Investment GmbH¹ (Mainzer Landstraße 11-17, 60329 Francfort-sur-le-Main, Allemagne), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 avril 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIRIDIEN et détenir, pour le compte desdits fonds, 463 623 actions VIRIDIEN représentant autant de droits de vote, soit 6,47% du capital et 6,45% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une réception d'actions VIRIDIEN à titre de collatéral.

¹ DWS Investment GmbH agit en qualité d'« *investment firm* » et peut exercer les droits de vote attachés aux actions à sa discrétion en l'absence d'instructions spécifiques.

² Sur la base d'un capital composé de 7 161 465 actions représentant 7 185 990 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général